

Les subsides

● (1520)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends l'intervention du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). J'espère que le député de Lévis (M. Fontaine) formulera des observations sur le discours du député de Saint-Henri—Westmount.

[Français]

M. Fontaine: Monsieur le Président, alors le député de Saint-Henri—Westmount a quand même signalé qu'il n'allait pas appuyer la proposition des socialistes concernant l'arrêt des missiles *Cruise* au Canada et il a mentionné que c'est parce que les États-Unis et l'Union soviétique ont apporté de nouvelles idées au dossier concernant la disparition des armements de portée intermédiaire. Mais ces positions ont été prises le 27 février, et il oublie de nous dire que le 4 mars dans cette Chambre il était aussi ferme sur la même position, et cela c'est ultérieur à la prise de position des États-Unis et des Soviétiques. Alors j'aimerais bien que le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) soit conséquent avec ses propres déclarations à la Chambre des communes du 4 mars 1987 et qu'il explique à cette Chambre la position de son parti sur l'arrêt des essais *Cruise* au pays et qu'il soit conforme avec lui-même, avec son parti et avec son chef, s'ils en ont un.

M. Johnston: Je ne sais pas où il a pris sa référence, monsieur le Président, je ne suis pas du tout au courant de ce dont il parle. J'ai fait quelques discours cette semaine mais je ne me rappelle pas avoir discuté de cette question. Mais est-ce qu'il pourrait nous donner le numéro de la page, monsieur le Président? Peut-être qu'après je pourrai lui donner une explication.

M. Fontaine: Le 4 mars 1987, à la page 3799.

M. Johnston: Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec les missiles de croisière. Je n'aimerais pas qu'une interprétation élargie soit donnée au Traité ABM. On n'a jamais changé cet avis. En effet, c'est la même position que vient de déclarer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il me semble que c'est tout à fait une autre question, monsieur le Président. Cela n'a absolument rien à avoir avec la question qu'il vient de poser.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute et demie pour les questions et les observations. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député qui, la semaine dernière, était opposé à la mise à l'essai des missiles de croisière, ce dont il est maintenant en faveur, est pour son parti un porte-parole très inconstant dans le domaine des affaires extérieures. Il a déclaré que ce revirement s'expliquait du fait d'une certaine ouverture, à Genève, au sujet des forces nucléaires à portée intermédiaire. Rien n'a été conclu. Croit-il que les États-Unis ont décidé de respecter les limites fixées à la suite des négociations sur la limitation des armes stratégiques? Quelles preuves en a-t-il? Les États-Unis ont-ils abandonné leurs efforts tendant à élargir le Traité sur les missiles antibalistiques? Ces deux questions sont soulevées dans cette motion.

La situation a-t-elle changé, ou le député est-il devenu crédule au point de croire que tout change?

M. Johnston: Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer les choses lentement au député. Les craintes relativement à l'interprétation du Traité sur les missiles anti-balistiques et du traité SALT II découlent du fait que l'initiative de défense stratégique, en particulier, a entraîné l'interruption des négociations. M. Gorbachev a déclaré qu'il ne discuterait pas des armes nucléaires de portée intermédiaire tant que l'initiative de défense stratégique existerait. Il a fait cette affirmation à Reykjavik et par la suite.

Ce n'est que le 1^{er} mars que M. Gorbachev a fait part de son intention de se présenter à la table des négociations. Les États-Unis ont présenté une contre-proposition le 4 mars et ils vont participer à ces négociations.

C'est un peu fausser le problème que de se déclarer pour ou contre la mise à l'essai des missiles de croisière. Le débat que nous avons eu à la Chambre, et les questions que j'ai soulevées en novembre et la semaine dernière, et auxquelles mon honorable collègue a fait allusion, tendaient à supprimer cet obstacle, afin que les deux parties puissent retourner à la table des négociations. C'est maintenant chose faite.

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parfaitement décrit la position du Canada relativement à la très importante question du contrôle des armes et du désarmement. Il l'a fait, comme il l'a dit lui-même, à un moment où quelque mince rayon d'espoir semble vouloir percer l'atmosphère morose qui entoure depuis quelque temps la question du contrôle des armements. Le ministère de la Défense nationale a joint volontiers son concours aux efforts récents déployés dans ce domaine.

La position du Canada relativement au contrôle des armes et à la valeur des traités actuels est claire. Si le contrôle des armes est un aspect très important de la sécurité nationale, la défense en est un autre.

Dans le peu de temps dont je dispose, j'espère arriver à démontrer que la défense, y compris notamment l'essai des missiles de croisière en territoire canadien, constitue un complément nécessaire et précieux de l'effort relatif au contrôle des armements.

Depuis de nombreuses années, la stratégie de dissuasion fondée sur la force de l'alliance occidentale nous a permis d'éviter un conflit est-ouest majeur, y compris l'horreur ultime d'une guerre nucléaire. L'alliance occidentale a fondé sa stratégie de dissuasion surtout sur les armes nucléaires, lesquelles sont en grande partie entre les mains des États-Unis.

Pour que cette stratégie réussisse, il faut que les éléments de dissuasion du système d'armement soient viables. Ils ne sauraient l'être que s'ils sont mis à l'épreuve et constamment modernisés en mettant à profit les dernières découvertes technologiques et ce, au vu et su aussi bien des alliés que des ennemis possibles.

C'est un fait que les Soviétiques et leurs alliés du pacte de Varsovie modernisent constamment leurs forces de défense aérienne. Leurs avions intercepteurs, leurs missiles air-sol, leurs systèmes de surveillance et leurs installations de commande et de contrôle pour coordonner tout cela sont du dernier cri. L'ALCM permet d'équilibrer les choses.